
Lecture d'un message des commissaires de la comptabilité qui annoncent avoir remis le rapport du citoyen Randon-Latour sur l'état des indemnités des hôpitaux et prisons en 1789, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture d'un message des commissaires de la comptabilité qui annoncent avoir remis le rapport du citoyen Randon-Latour sur l'état des indemnités des hôpitaux et prisons en 1789, lors de la séance du 2 germinal an II (22 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 98;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20269_t1_0098_0000_7

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Les officiers, sous-officiers et hussards du 9^e régiment, si bien connu par la bravoure qu'ils ont montrée dans les différentes affaires qui ont eu lieu depuis deux mois, offrent à la patrie 316 liv. 12 s., formant le total d'un jour de leur paye.

Deux officiers du bataillon des chasseurs tirailleurs font un don civique d'une pièce d'or et de trois pièces d'argent trouvées sur un esclave autrichien, tué à l'avant poste Boeschèpe, armée du Nord, brigade du général Vandamme (1).

Le citoyen Vantouront, agent national du district de Lille, fait don d'une médaille d'argent portant l'effigie du dernier tyran des Français, et qui fera de très beaux écus.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Lille, 30 vent. II] (3).

« Citoyens collègues,

Je vous envoie le procès-verbal de visite de la maison d'arrêt de Lille, dite des Bons-Fils, fait par le directoire du district, dès le 28 novembre 1791 (vieux style); vous y verrez que l'infortuné Deposse s'y trouve compris au nombre des détenus qui étoient en démence (4). Vous pouvez être persuadés que si le concierge de cette maison avoit été coupable, ne fut-ce même que de négligence, je l'aurois fait mettre sur-le-champ en arrestation; et c'étoit même dans ces vues-là que j'avois appelé deux membres du comité révolutionnaire, pour m'accompagner dans ma visite.

La Convention nationale apprendra avec intérêt que ce vieillard Deposse, si respectable par ses malheurs, commence à recouvrer sa raison, et qu'il lui est permis d'espérer qu'elle lui reviendra toute entière. C'est un délassement et une jouissance pour moi que d'aller quelquefois juger de sa situation, et m'assurer si le vœu de la Convention est rempli à son égard, et s'il ne lui manque rien.

Il n'est point étonnant que mes prédécesseurs dans la maison de Lille, n'aient point été instruits de l'existence de cette victime de la tyrannie, puisqu'elle étoit placée dans la classe des personnes en démence; et je n'ai dû moi-même qu'au hasard cette découverte précieuse.

J'envoie à la Convention plusieurs dons patriotiques dont le tableau est joint à ma lettre; je la prie d'en entendre la lecture, et elle y verra que les braves soldats de l'armée du Nord sont prêts à faire tous les sacrifices pour la défense de la liberté.

Le directeur de la fonderie de canons établie à Douai m'ayant instruit des besoins en cuivre rouge qu'éprouvoit cet atelier, je pris un arrêté pour lui en procurer. Dès l'instant que les ci-

(1) P.V., XXXIV, 43.

(2) C 296, pl. 1003, p. 10. Etat des dons, daté du 29 vent.

(3) AF II 155, pl. 1256, p. 39. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, XII, 75-77. Voir *B^{te}*, 2 germ.; *Débats*, n° 549, p. 29-31; *Mon.*, XX, 28-29; *M.U.*, XXXVIII, 57-58. Extraits dans *Ann. patr.*, n° 447; *J. Mont.*, p. 130. Mention dans *J. Perlet*, n° 547; *J. Sablier*, n° 1214; *Ann. patr.*, n° 446; *J. univ.*, n° 1580; *C. Eg.*, n° 582.

(4) Voir *Arch. parl.*, LXXXVI, 37, 66.

toyens de Lille ont eu connoissance de cet arrêté, ils ont porté en foule tout leur cuivre rouge à la municipalité et les neuf dixièmes en ont fait un don civique. Les Lillois viennent de faire un nouvel acte de dévouement à la patrie, qui mérite encore davantage la reconnaissance publique. Ils ont remis toutes leurs armes, et notamment plus de 4 000 fusils, pour armer les soldats de la République.

Ce dernier trait suffiroit pour repousser les calomnies des hommes pervers qui les ont opprimés trop longtemps; mais pourroient-ils avoir encore besoin de se justifier après les grands événements qui viennent de se développer? et n'est-il pas évident que les ramifications de la conspiration que la Convention nationale a fait évanouir par sa fermeté et sa sagesse, s'étendoient jusqu'à Lille?

La commune de Lille, le département du Nord, et toute l'armée, ont une confiance entière dans la Convention nationale, et n'entendent prononcer qu'avec horreur les noms des scélérats qui ont tenté de renverser le gouvernement républicain. Ils demandent à grands cris que la guillotine en fasse promptement justice.

Déjà quatre émigrés de ceux pris à l'affaire de Commines du 10 ventôse, ont expié leurs forfaits; il en reste encore quelques-uns; mais comme ils avoient quelques bons amis du côté de Bergues et Dunkerque, j'ai fait arrêter ceux-ci, et la guillotine ne les séparera pas.

A cette même affaire de Commines, un brave soldat du 20^e régiment de cavalerie, et qui s'appelle Jean, s'est distingué par plusieurs traits de courage et d'intrépidité. Je lui ai remis, dans le sein de la Société populaire, un sabre au nom de la République et j'ai pensé que c'étoit seconder le vœu de la Convention nationale. J'adresse au Comité d'instruction publique le récit de ses traits de bravoure. S. et F. »

Florent GUIOT.

(Applaudi.)

52

Les commissaires de la comptabilité écrivent qu'ils ont fait remettre au comité de l'examen des comptes leur rapport sur l'état des indemnités des hôpitaux, prisons et petites loteries, présenté par le citoyen Randon-Latour, pour l'exercice de 1789 (1).

53

Les administrateurs du département de police de Paris, adressent à la Convention nationale le total des détenus dans les maisons d'arrêt ou de justice à l'époque du premier germinal; il est de 6 525.

Insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXIV, 44. Original signé : COLLAT, RAMOND, NEGAROU (C 298, pl. 1032, p. 26).

(2) P.V., XXXIV, 44.